

Printemps 2018

## Notre Patrimoine

Vue de la route d'Eichhoffen



Photo Audrey Zimmermann

### VIVRE ENSEMBLE

Les chiens encore une fois p. 2

Fête du village, nouvelle  
formule p. 2

Aire de jeux... p. 3

### PORTRAIT

Un château à Saint-Pierre p. 3-4

### RECOMMANDATIONS

Panneaux 30 km/h p. 5

### CONSEIL MUNICIPAL

#### JOIES ET PEINES

#### ANNIVERSAIRES

#### INFOS PRATIQUES

Fréquences de la TNT p. 8

Agenda p. 8

### L'ÉQUIPE COMMUNICATION

Votre journal municipal disponible  
sur [www.saintpierre-alsace.fr](http://www.saintpierre-alsace.fr)



## Nos amis les chiens, encore une fois !

Un article déjà paru dans votre bulletin municipal (Printemps 2015), vous faisait part des nuisances que peuvent provoquer les animaux dans notre commune. Malheureusement, nous constatons qu'aujourd'hui encore certains maîtres ne veulent pas ou n'arrive pas à faire taire leurs chiens. D'autres ne ramassent pas les déjections de leur animal.

Pourtant la loi est bien écrite : Code de la santé R.1334-31.

Il prévoit une amende de 68€ allant jusqu'à la confiscation de l'animal pour le tapage diurne ou nocturne.

Tout animal doit être éduqué, de nombreux cours de dressage existent dans le piémont. Dans le cadre de maltraitance envers l'animal, c'est le propriétaire qui sera éduqué par la juridiction adéquate.

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens sont passibles d'une contravention de 35€ pour les

déjections canines non ramassées.

Pour la quiétude de notre village et afin d'éviter cette dernière sanction il suffit tout simplement de se baisser et ramasser !



**LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC**

**OU  
35 €**

## Fête du village nouvelle formule - 7 et 8 juillet !

Cette année, le Comité des Fêtes avec le soutien du Conseil municipal de Saint-Pierre réinventent la fête du village.

Avec le souhait de garder une ambiance conviviale et musicale, cette manifestation sera animée par différents groupes musicaux.

Dès 18h, l'association "Elektron Prod" occupera la scène pour mettre en avant de jeunes artistes.



A 20h, le groupe "Namas'T" venu de Lorraine nous plongera dans l'univers de Coldplay, Muse et U2 !



Photo du groupe. – Photo Namas-T.

Puis, c'est le groupe "Les assoiffés" qui prendra possession de la scène avec du rock from Elsass.



Photo Facebook.

Tartes flambées et grillades rempliront les ventres des plus gourmands.

Pour les grands amateurs nous proposerons un large choix de bières.



Le dimanche, vous pourrez à nouveau déguster comme tous les ans des pièces de bœuf à la broche avec accompagnements. Un bulletin d'inscription vous sera distribué dans vos boîtes aux lettres.

**Nous comptons sur votre soutien ....n'hésitez pas à en parler autour de vous....Saint-Pierre bouge et innove.**

Audrey Zimmermann

## Aire de jeux...encore un peu de patience...

Lieu de rencontre et de jeux par excellence, notre aire de loisir a bien vécu....

Des années de fréquentation assidue, les aléas de la météo, l'usure du temps et des normes de sécurité plus drastiques ont eu raison de nos trois structures de jeux. D'où la décision prise par le conseil municipal il y a quelques mois maintenant de renouveler totalement cet espace.

Un projet réfléchi mais qui a un certain coût.

L'entreprise retenue, EPSL (Espaces Paysagers Sport Loisir) installe un matériel de fabrication française par la Société Extébois, une société basée à Bressuire en Vendée, qui a le souci de garantir un niveau de sécurité qui va souvent au-delà des normes de réglementations en vigueur, comme par exemple pour :

- la solidité des ossatures,
- les gardes-corps de connexion anti-chute,
- l'ergonomie des accès, ponts...

Les jeux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le concept des structures choisies essaie au maximum de s'intégrer dans le paysage.

De nombreuses activités, ludiques, permettront à chaque enfant, selon son âge, de découvrir des sensations, de partager, de prendre confiance en lui...tout en s'amusant et en se dépensant.



Vue de la structure principale. – Photo Carmen Courrier.

**Ces normes de sécurité drastiques ne se soustrairont évidemment en aucun cas à une surveillance de la part des accompagnateurs adultes.**

**C'est l'occasion également de rappeler à chacun que l'aire de jeux, fait partie de l'espace public. La commune souhaite en faire un lieu convivial, ouvert à tous, où, petits et grands pourront s'épanouir pleinement. Elle compte sur le bon sens de chacun pour conserver ce lieu propre. Le matériel doit être respecté.**

**Plus que jamais, attention aux déjections canines !  
Par ailleurs, l'aire de jeux est non fumeur.**

Carmen Courrier

## Un château à Saint-Pierre !

Saint-Pierre regorge de trésors, nous allons vous en faire découvrir ou redécouvrir un dont l'histoire riche nous plonge dans un passé vieux de presque deux mille ans : **Le Château d'Ittenwiller.**



Le château vue de la cour. – Photo Audrey Zimmermann.

Des vestiges existants ainsi que de nombreux écrits témoignent de ce passé aux multiples rebondissements. Nous allons vous en raconter quelques épisodes.

D'abord nommé «Itineris Villa» qui signifie «maison sur le chemin», le site sert «d'usine à poteries» vers l'an 105 après Jésus-Christ créé par le maître potier VERECUNDUS venu du Puy de Dôme avec les troupes de la XI Légion, sa principale clientèle. Il cède plus tard l'usine à l'un de ses ouvriers CIBISUS qui la fera prospérer jusque vers l'an 125 après Jésus-Christ. Victime de l'éloignement des troupes légionnaires et de la concurrence de potiers plus proches des troupes, l'usine cessa de fonctionner.

Durant dix siècles, plus aucune trace écrite du lieu n'a été trouvée. C'est en l'an 1115 ap. JC que le nom d'Ittenwiller réapparaît dans les documents.

C'est le chanoine Conrad de Geroldseck, futur évêque qui fonde alors un monastère occupé par des moines augustins. La bâtisse est fortifiée, entourée de murs et de fossés, avec des chemins de rondes, meurtrières, douves et d'un rempart extérieur ainsi qu'une chapelle dédiée à Sainte Christine. Le monastère possède également une hôtellerie ou un hospice. Le site avait certainement été choisi pour sa proximité immédiate de terres à vignes, les moines ayant toujours cultivé la vigne pour leurs propres besoins.

# Portrait

En 1525, le monastère d'Ittenwiller ne fut pas épargné par la guerre des paysans, il fut pillé et cessa d'exister. La demeure devient un lieu de repère des rustaude, paysans mécontents, regroupés en bande nommée «Ittenwillerer Haufe».

L'évêché de Strasbourg, en 1530, érige le domaine en prieuré, géré par un receveur et soumis à l'administration épiscopale, qui avait son siège à Benfeld. Ittenwiller possédait une prison pour les détenus jugés pour petits délits. Les bourgeois de Saint-Pierre devaient assistance et secours au couvent de gré ou de force, en faisant la garde et les corvées.

Lors de la Guerre de Trente Ans, Ittenwiller est à nouveau brûlé et pillé, cette fois par les troupes du suédois Mansfeld en 1622. En 1632, lors d'un second pillage, Saint-Pierre fut incendié, le couvent est totalement détruit par les flammes mais l'église d'Ittenwiller a été épargnée.

C'est l'archiduc Léopold-Guillaume qui reconstruit partiellement Ittenwiller en 1661. Une messe y est célébrée un dimanche sur deux par le curé de Saint-Pierre.

Lors de la Révolution Française, Ittenwiller devient un bien national et est vendue en 1793 à un entrepreneur qui fait démolir l'église.

Plusieurs propriétaires se succèdent dont le musicien Pleyel. Celui-ci était proche de Rouget de L'Isle, auteur de la Marseillaise. «On dit qu'il l'aida à en composer la musique. Qui sait si la Marseillaise ne retentit pas à Ittenwiller avant d'être chantée pour la première fois par son auteur à Strasbourg chez le maire de Dietrich ?» (source: Ittenwiller, Notas Historiquas, collectionnées manuscrites et illustrées par Christian d'Andlau).

En 1798, le Baron Louis-Jacques de Coëhorn Général d'Empire dit le «Bayard alsacien» et aïeul des actuels propriétaires achète Ittenwiller. Celui-ci n'y passe que peu de temps, à cause de sa vie «nomade et guerroyante». Il décède en 1813 sur un champ de bataille.

Son fils aîné Louis Eugène de Coëhorn, se marie trois fois. Sa dernière femme sera Clotilde de Cazalot, ils auront un fils ; Menno de Coëhorn.

Durant leur vie à Ittenwiller Clotilde de Coëhorn, restaure et transforme la demeure en château avec l'aide de l'architecte Jehu. D'origine parisienne et ayant des goûts très sûrs, elle remplit le château de tapisseries murales verdure de Flandre.

Trois tours extérieures rondes furent ajoutées au château ainsi que trois balcons et la demeure fut considérablement rehaussée. Suite à la mort de son fils Joseph Eugène, lieutenant au 7e Bataillon de chasseurs d'Orléans, elle fit bâtir une chapelle qui devient le lieu de sépulture des membres de la famille qui existe toujours route de Eichhoffen.



La chapelle, devenu lieu de sépulture. – Photo Audrey Zimmermann.

Menno de Coëhorn suit les traces de sa mère en continuant à entretenir de manière parfaite la propriété. Il se marie avec Amélie Freundstein avec laquelle il aura deux filles : Christine et Eugénie.

Le 2 septembre 1891, Christine épouse en l'église de Saint-Pierre, le Comte Hubert d'Andlau-Hombourg. Sept enfants naîtront de cette union. La famille ne fera que quelques séjours dans le château d'Ittenwiller.

Le 23 avril 1895, Eugénie de Coëhorn (sœur de Christine) épouse à Paris le Baron Pierre Grouvel. De cette union naîtront trois enfants.

Après la mort de Menno, sa fille Eugénie vient occuper la demeure durant les étés avec sa famille.

Une fois veuve, le château devient une charge trop lourde pour elle ; elle se résout à la vendre à son neveu, le Comte Christian D'Andlau. Ce dernier épousa la Comtesse Rose Orłowska, ensemble ils eurent quatre fils dont François Joseph d'Andlau qui y réside encore.

Le domaine viticole d'Ittenwiller, d'une superficie de trois hectares, est reconnu comme l'un des plus anciens de la région. Jusqu'en 2016, le vin fut mis en bouteilles dans l'ancienne cave du monastère. Dorénavant, c'est la maison Wolfberger qui commercialise le vin sous la dénomination «Château d'Ittenwiller».

Merci à Monsieur d'Andlau de cet accueil si chaleureux et de partager avec les Saint-Pierrois ce moment d'histoire.

Audrey Zimmermann et Carmen Courrier

## Rue principale : Panneaux 30 km/h : pour ou contre, il faudra faire avec...

Que l'on soit pour, contre, ou sans avis tranché (cas plutôt rares, il faut bien le reconnaître), les panneaux de limitation de vitesse à «30 km/h» mis en place par la municipalité début février ne laissent pas indifférents.

Pour rappel, cette limitation s'applique à partir de l'ancien restaurant «A l'Agneau» jusqu'au pont de l'Andlau ; un tronçon particulièrement fréquenté. L'absence de panneaux de fin de limitation à 30km/h jette le doute quelquefois dans l'esprit de certains automobilistes quant à la poursuite de cette limitation.

Le code de la route stipule clairement qu'un cas de limitation temporaire de vitesse (comme c'est maintenant le cas sur ce fameux tronçon), après chaque croisement, un panneau « rappel » est obligatoire, si la limitation est reconduite. S'il n'y a pas ou plus de panneaux « rappel » (après l'intersection) et en cas d'absence de panneau de fin de limitation temporaire de vitesse, la limite légale (ici : 50 km/h) est à nouveau appliquée.

Nul besoin d'arpenter assidûment la rue principale pour se rendre compte de la vitesse excessive de certains automobilistes. La société Vialis avait d'ailleurs effectué un relevé il y a quelques mois. Le constat avait été sans appel : sur une moyenne de 6500 véhicules journaliers traversant le village, 930 excès de vitesse avaient été



Mise en place par le Maire et ses adjoints. – Photo Patrick Zimmermann.

relevés (dont 20 supérieurs à 60 km/h) . Un tel constat, plutôt effrayant (mais non surprenant) a interpellé la municipalité.

Il n'y a malheureusement pas beaucoup de moyens pour essayer de rendre certains automobilistes plus responsables... si ce n'est de renforcer les restrictions... les abus des uns....

Les bons élèves continueront sûrement à ne pas dépasser la nouvelle limite maximale autorisée; quant aux autres, ils abaisseront peut-être enfin leur vitesse d'au moins de quelques petits km/h tout en continuant à s'exposer malgré tout à des contrôles de vitesse.

Carmen Courier

# Conseil municipal

Depuis la dernière parution du journal municipal, votre conseil municipal s'est réuni 2 fois.

**La séance du 23 novembre 2017** a principalement été consacrée aux points suivants :

Adoption du procès-verbal séance du 21 septembre 2017. Adopté à l'unanimité.

• Décisions modificatives :

Reversement fonds de péréquation : La notification de contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales indique un montant de 2080€ à verser par la commune en 2017 (752€ en 2016). Cette notification étant parvenue au mois d'août 2017, il s'avère nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Dépenses : C/739223 Fonds de péréquation +1320€

Recettes : C/74835 Etat-Compensation +1320€

Adopté à l'unanimité.

• Assurances du personnel YVELIN :

La commune est remboursée pour les traitements du personnel en demi-traitement par L'assurance YVELIN, il s'avère nécessaire de transférer des crédits par la décision modificative suivante :

Dépenses : Article 6411 Personnel titulaire +22906.64€

Recettes : Article 6419 remboursement sur rémunération du personnel +22906.64€

Adopté à l'unanimité.

• Subvention classe des neiges mars 2017 :

16 élèves ont participé à la sortie classe des neiges qui a eu lieu du lundi 19/03/2017 au Vendredi 24/03/2017 organisé par l'Ecole de Saint-Pierre. La Commune décide d'octroyer 37,50€ par élève pour un total de 600€. Le montant sera mandaté à l'article 6574 «subventions».

Adopté à l'unanimité.

• Détermination prix de cession du 3<sup>e</sup> lot restant Zone Artisanale Spittelfeld :

Ce lot n'était pas viabilisé (3.40 ares). Le montant des travaux de viabilisation s'élève à 4808.91€ (EDF+SDEA). Compte tenu de ces dépenses supplémentaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de l'are à 3300€ H.T.

Adopté à l'unanimité.

Pour information, les compétences en matière de zones artisanales seront transférées à la Communauté de communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Plan PLU-I Zonage ADEUS :

M. le Maire présente le projet de zonage PLU-I élaboré par l'ADEUS pour le compte de la Communauté de Communes de Barr avec les différentes demandes de modifications. Notamment : Extension de la zone UX (ECHAMAT) ; Haras de Saint-Pierre transformation de la zone AB en AC pour permettre l'installation d'un Manège à poneys.

- Travaux aire de jeux :

La Commission travaux s'est réunie pour l'aménagement de l'aire de jeux et les abords du Centre Socio culturel. La Commission a analysé 3 propositions pour l'aménagement de l'aire de jeux et a opté pour l'offre de EPSL pour un montant de 61000€ HT, soit 73200€ TTC. Travaux prévus en février/mars 2018. Durée des travaux 15 jours à 3 semaines. Les travaux seront financés par l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel. Le conseil valide la proposition retenue à savoir EPSL et autorise le Maire à prendre toute décision et signer toute pièce permettant l'aboutissement de cette réalisation.

Adopté à l'unanimité.

- Offre de formations Elus IPAG 2018 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil sur les différentes formations Elus proposées par l'IPAG pour 2018. Les documents sont disponibles en mMairie.

- Divers :

Demande de subventions Lycée SCHURE de Barr : Les élèves de 1<sup>ère</sup> ES prévoit un voyage scolaire du 18 au 24 mars 2018 à Bruxelles dans le cadre d'une activité interdisciplinaire autour de la citoyenneté européenne. La commune décide de participer en subventionnant les élèves de la commune à hauteur de 7.50€ par jour et par élève. Le montant sera inscrit au Budget primitif 2018 à l'article 6475 «Subventions».

Adopté à l'unanimité.

Zone limitée à 30km/h rue principale :

La zone est définie. Elle se situe à hauteur du pont de l'Andlau jusqu'à l'épicerie. Les panneaux vont être mis en place avant la fin de l'année.

Vente de sapins samedi 9 décembre 2017 sur le parking de l'épicerie communale de 9 h à 16 h.

Le repas de Noël des aînés aura lieu le dimanche 21 janvier 2018.

Dates des manifestations :

6 mai 2018 A Fleur de Pot et 7/8 juillet 2018 pour la Fête du village. Participation Clair de Nuit à Saint-Pierre en 2019.

**La séance du 25 janvier 2018** a principalement été consacrée aux points suivants :

Adoption du procès-verbal séance du 23 novembre 2017. Adopté à l'unanimité.

- Mandatement dépenses d'investissement 2018 :

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des Collectivités territoriales, Article L 1612-1 Modifié par Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012-Art. 37 (VD) : dans le cas

ou le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Montant budgétisé : Dépenses d'investissement 2017 : 255424€ (Hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts» conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 63856€ (<25% x 255424€)

Une commande a été faite pour 26 têtes de LED pour les rues Pfarmatt, place de l'Eglise, rue des érables pour un montant de 12882.79€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Reste à réaliser investissements 2017 :

Les restes à réaliser sont l'optimisation du chauffage au Centre Socio culturel pour 30 000€ et l'éclairage Public achat LED pour 2000€.

Adopté à l'unanimité

Date commission budget 2018 :

Deux réunions commission de finances pour le budget à venir auront lieu le mardi 20 février 2018 à 18h30 et le lundi 12 mars 2018 à 18h30. Le conseil dédié au budget aura lieu le jeudi 29 mars à 19h30.

- Transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes :

La délibération concernant le transfert des zones économiques à la Communauté de Communes ne pourra intervenir qu'après rétrocession des différents propriétaires privés de la rue dans la zone LASPA à la commune.

- Contrat Départemental de développement territorial et humain 2018-2021 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants : les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ; Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ; Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés. D'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante et de le charger de mettre en œuvre la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

L'INSEE a fourni les chiffres de la population de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : Population municipale : 645 ; Population comptée à part : 9 ; Population totale : 654.

# Conseil municipal

## • Offre de formation Elus ENGEES :

M. le Maire informe les membres du Conseil sur les différentes formations Elus proposées par l'ENGEES pour 2018. Les documents sont disponibles en Mairie.

## • Rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du pays de Barr :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes. Le rapport est disponible en Mairie.

## • Divers :

Prime de fin d'année : en complément de la délibération en date du 14 novembre 1997, déterminant les conditions de versement du

complément de rémunération au bénéfice du personnel de la commune. Précise que les bénéficiaires sont : les agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public et non titulaires (hors remplacements) travaillant à : Temps complet ; Temps partiel et temps non complet : montant brut\* taux de rémunération (calculé au prorata du temps de travail effectué au cours de l'année).

Adopté à l'unanimité.

Fibre optique : les travaux de jonctions entre Saint-Pierre et Efig sont en cours.

Résumé préparé par Hubert Huffling.

# Joies & peines



## Naissances

**Le 2 février 2018**

**KOBLOTH Ethan Alain Denis**  
de KOBLOTH David  
et FOURNIER Julia  
8A rue de l'église

**Le 4 février 2018**

**HUNTZINGER Mya Elisabeth Georgette**  
de HUNTZINGER Guillaume  
et OBER Johanna  
4 rue des Ateliers



## Décès

**Le 11 décembre 2017**

**KLEIN Jean Michel**  
Missions Africaines

**Le 25 février 2018**

**NEZELOF Denis Jeanne Anne-Marie**  
Missions Africaines

**Le 30 décembre 2017**

**WINTENBEGER Xavier**  
Missions Africaines

# Anniversaires

WURSTHORN Marie Madeleine	01/04/1931	<b>87</b> ans
DORFFER Lucienne	22/04/1932	<b>86</b> ans
WENDLING Paul	03/05/1935	<b>83</b> ans
COMTESSE D'ANDLAU-HOMBOURG Isabelle	21/05/1937	<b>81</b> ans
HERZ Evelyne	01/06/1937	<b>81</b> ans
ANTONI Yvette	17/04/1939	<b>79</b> ans
BETTY Marguerite	01/04/1940	<b>78</b> ans
UFFLER Irmengard	12/06/1941	<b>77</b> ans
GRIVEL Michel	30/04/1942	<b>76</b> ans
GRIMM Yvonne	19/05/1945	<b>73</b> ans
BECKER Francine	12/04/1947	<b>71</b> ans
HUY Arno	17/05/1947	<b>71</b> ans



# Infos pratiques

**LE 27 MARS 2018**  
**LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !**



**TOUS A VOS POSTES!**  
POUR CONTINUER À RECEVOIR LA TNT

Si vous recevez la télé par antenne râteau\*, vous risquez de perdre certaines chaînes !

Pour les retrouver : c'est simple ! Le 27 mars, faites une recherche de chaînes à l'aide de votre télécommande.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CES CHANGEMENTS :

RENDEZ-VOUS SUR [WWW.RECEVOIRLATNT.FR](http://WWW.RECEVOIRLATNT.FR) OU CONTACTEZ LE 0970 818 818 (appel non surtaxé)

\* Si vous recevez la télé par câble, satellite, ADSL ou fibre, vous n'êtes pas concernés par ces changements.

Facebook: @RecevoirlaTNT | Twitter: @RecevoirlaTNT

## Benne à papiers !



Voici les dates pour la disposition de la benne à papiers et cartons au niveau du centre socio-culturel :

16 au 19 mars  
15 au 18 juin  
14 au 17 septembre  
14 au 17 décembre.

Brigitte Jehl (Secrétaire de Mairie)



## Agenda: dates à retenir

**22 Avril 2018**

Marché au puces des pompiers.

**13 Mai 2018**

A fleur de pôt.

**7-8 Juillet 2018**

Fête du village (nouvelle formule).

## Secrétariat de votre mairie

### Ouverture au public :

Mardi de 18h00 à 20h00

Jeudi de 10h00 à 12h00

Vendredi de 18h00 à 19h00

Tél. : 03 88 08 90 79

E-mail : [mairie@saintpierre-alsace.fr](mailto:mairie@saintpierre-alsace.fr)

Site web : [www.saintpierre-alsace.fr](http://www.saintpierre-alsace.fr)

# Notre journal & votre équipe communication

## L'équipe de votre journal municipal

**Rédaction :** Carmen Courrier, Audrey Zimmermann, Hubert Huffling, Brigitte Jehl.

**Photos :** Audrey Zimmermann, Patrick Zimmermann, Namas-T.

**Mise en page, graphisme et production :** Patrick Zimmermann.

**Logistique :** Hubert Huffling.

Nous invitons ceux d'entre vous qui souhaitent devenir des acteurs de ce journal à prendre contact avec nous en vous adressant directement à l'un des membres de votre équipe communication ou en envoyant un message à notre adresse dédiée ([com.stpierre@gmail.com](mailto:com.stpierre@gmail.com)). Faites-nous part de vos envies d'écrire, dessiner, photographier, nous essaierons de vous faire participer aux futures parutions !

